



## Règlement portant organisation des activités de Natation pour la section Loisir Jeunes : ados, préados et enfants, Nés de 2001 à 2007.

### Présentation des activités

#### I - Adolescents et Préadolescents nés de 2001 à 2007

- **1) Préadolescents** : pour les enfants nés de 2004 à 2007 (collégiens) : Structure d'entraînement et de perfectionnement des 4 nages sans compétition pour ceux qui aiment nager et veulent le faire encore mieux.

##### Horaires :

- \_ 1 groupe le mercredi de 19 H à 20 H
- \_ 1 groupe le vendredi de 19 H à 20 H.

- **2) Adolescents** : pour les enfants nés de 2001 à 2003 (lycéens) : Structure d'entraînement et de perfectionnement des 4nages sans compétition pour ceux qui aiment nager et veulent le faire encore mieux.

##### Horaires :

- \_ 1 groupe le vendredi de 20 H à 21 H.

### Règlement des activités

**=} Important : ce règlement est à lire et à conserver**

#### I - Déroulement des activités

1) **Assiduité**: L'apprentissage de la natation étant effectué en groupe, une bonne assiduité est indispensable pour progresser, ne pas l'oublier.

2) **Dans les vestiaires** Il est rappelé que l'USSE natation n'est légalement responsable de la surveillance des enfants **que pendant la durée des cours**. Avant et après ceux-ci, les enfants seront sous la surveillance unique des parents.

En conséquence, en cas de retard de l'adulte responsable (parent ou autre), veuillez nous prévenir rapidement afin que nous puissions garder les enfants et ainsi assurer au mieux leur sécurité (téléphone de la piscine : 04 76 75 10 53). **Merci de lire attentivement les consignes afin d'éviter vols ou échanges d'affaires.**

#### Organisation des vestiaires – Consignes à respecter:

**Groupes du mercredi de 19 H et après, groupes du vendredi** : Déshabillage dans les vestiaires Dames et Messieurs **selon le sexe de l'enfant. Les parents ne pourront pénétrer que dans les vestiaires correspondant à leur sexe.** Il est demandé aux

enfants de regrouper leurs affaires dans un sac afin d'éviter tout échange malencontreux fréquent à cet âge, d'amener le sac sur le bord du bassin afin d'éviter tout risque de vol. A partir de ce moment-là et pendant toute la durée de la séance, il sera alors sous responsabilité d'un M.N.S.

**Interdiction formelle** : Les parents ne devront pas pénétrer sous les douches en étant chaussés et n'auront autorisation de pénétrer sur le bord du bassin que pour communiquer éventuellement avec le M.N.S. en début ou fin de séance, ceci bien sûr à l'exception des journées portes ouvertes du club.

**3)** Le port du bonnet est obligatoire à chaque séance. Nous vous conseillons de les talquer pour qu'ils durent plus longtemps et soient plus faciles à enfiler.